

TERRAZZO HPS

EXTENSION DE GARANTIE

2024

JANVIER 2024



COMPAC

TERMES ET CONDITIONS

EXTENSION DE GARANTIE

Cette extension de garantie est valide 15 ans après la date d'installation du plan de travail et COMPAC l'offre de manière gratuite et volontaire sous les conditions énoncées ci-après. Cette garantie limitée est personnelle et non transférable de la part de la personne physique dont les coordonnées sont enregistrées conformément aux instructions données.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION

Cette garantie s'applique uniquement au matériel qui a été utilisé et conservé selon les principes de précautions et les conseils concernant les normes de propreté, d'entretien et de préservation indiquées par COMPAC et publiées sur notre page Web (www.compac.es).

La personne bénéficiaire de cette garantie doit permettre au personnel autorisé par COMPAC d'accéder au logement pour inspecter le produit COMPAC défectueux, et également de prendre des photos des défauts du matériel ou de l'installation.

Il sera également nécessaire, comme l'indique COMPAC, de présenter à tout moment la facture originale pour pouvoir faire usage de cette garantie. *En cas d'achat d'un logement neuf, le contrat d'achat fera office de facture.

Personne d'autre que COMPAC n'est autorisé à prendre un quelconque engagement de garantie concernant les produits COMPAC.

Cette garantie exclut expressément les installations réalisées en revêtements de sols, muraux ou autres, ainsi que les utilisations commerciales ou autres utilisations des plans de travail.

COMPAC se réserve le droit de remplacer un matériau défectueux par un autre matériau de son choix, si au moment de la réclamation, le produit réclamé a été décatalogué.

L'enregistrement de la garantie sur la page Web doit avoir lieu dans les 3 premiers mois suivant l'achat du produit, ou dans les 18 mois suivants, en cas de construction neuve. Sans enregistrement de la garantie dans le délai stipulé ci-dessus, la garantie légale applicable sera maintenue.

Le délai de 15 ans fixé sur cette Lettre de garantie ne s'applique qu'aux produits vendus et enregistrés après 2009. COMPAC se réserve le droit de ne pas offrir le service de garantie en cas de non-respect des exigences réglementaires ou si les informations fournies par le consommateur sont fausses, incomplètes ou illisibles.

CAS INCLUS

La garantie s'appliquera en cas d'éventuels défauts de fabrication sur les surfaces en Terrazzo HPS installées aux domiciles des particuliers.

Cette garantie couvre uniquement le remplacement du ou des panneaux utilisés dans la production du plan de travail. En cas de remplacement du produit, seul le nouveau produit sera couvert par la garantie légalement obligatoire dans le pays d'installation.

CAS EXCLUS

Restent exclus de cette garantie les produits qui n'ont pas été payés en totalité.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant de une mauvaise utilisation, une exposition à une chaleur excessive, exposition aux conditions météorologiques, violence physique ou chimique, y compris les coups portés au bords et bords des comptoirs, ou dommages causés par un entretien et un entretien inappropriés.

Cette garantie ne couvre pas les défauts découlant de variations de couleurs, de tons, de structure granulaire ou de brillance du matériau résultant du vieillissement naturel du produit.

COMPAC n'assume aucune responsabilité quant aux fissures sur la surface après son installation, car elles ne sont pas considérées comme des matériaux défectueux. Les principales causes expliquant l'apparition de fissures sont l'application de chaleur directement sur la surface, une manipulation incorrecte, un poids excessif sur le plan de travail ou le résultat d'un dommage mécanique.

COMPAC n'est pas responsable des dommages ou des dégâts causés sur l'ensemble ou une partie du produit par des actes fortuits, la conception architecturale ou technique, le mouvement structurel, les actes de vandalisme ou les accidents.

Sont exclus les défauts résultant des procédures de manipulation, une découpe et une installation de manière incorrecte.

Sont exclues les différences entre les échantillons, les photographies ou le matériel promotionnel de tout produit COMPAC et les produits réellement achetés.

Cette garantie ne couvre pas les produits installés avec des défauts de fabrication connus ou visibles au moment de l'installation, incluant, sans limitation, les possibles différences de couleur ou de tons, les contaminations, les défauts de matériel ou les défauts superficiels.

Les matériaux repolis, réparés ou dont la surface a été modifiée par un moyen chimique ou mécanique quelconque ne sont pas couverts par cette extension de garantie.

Cette garantie ne couvre pas les frais de découpe ou d'installation. En outre, elle ne couvre pas les coûts supplémentaires résultant d'autres réparations ou modifications telles que la plomberie, la réparation des murs, etc. par des entreprises tierces.

COMPAC n'est pas responsable du transport du matériel de remplacement jusqu'au domicile du client.

COMMENT ENREGISTRER L'EXTENSION DE GARANTIE

L'extension de garantie offerte par COMPAC doit être activée par l'intermédiaire de notre page Web (www.compac.es). L'enregistrement de celle-ci doit être effectué par le biais du marbrier ou du cuisiniste. Après un enregistrement préalable, le consommateur final recevra un courrier électronique de confirmation de l'enregistrement et il pourra enregistrer son extension de garantie.

COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

Pour bénéficier d'une assistance pendant la période de prolongation de garantie, vous devrez contacter l'établissement où a été acheté le produit ou directement COMPAC, par l'intermédiaire d'un courrier électronique, d'une lettre, d'un fax ou bien par téléphone en indiquant votre numéro de garantie au Service clientèle COMPAC:

COMPAC

Travessera d'Albaida, 1, 46727 Real de Gandia (Valencia/SPAIN)
e-mail: customerservice@compac.es
Teléfono: +34 962 954 053
Fax: +34 960 800 208
www.compac.es

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Cette garantie est de nature commerciale et vous donne des droits légaux spécifiques. En tout état de cause, vous pouvez disposer d'autres droits qui varient d'un pays à l'autre, d'un état à l'autre (dans le cas des États-Unis) et d'une province à l'autre (dans le cas du Canada) et qui ne sont pas affectés par la garantie présente.

SPAIN

PORTUGAL

UNITED STATES OF AMERICA

UNITED KINGDOM

SINGAPORE

UNITED ARAB EMIRATES

compac.es

compac.us

customerservice@compac.es





COMPAC

MANUEL DE NETTOYAGE ET DE CONSERVATION

/

TERRAZZO HPS

NETTOYAGE ET CONSERVATION

TERRAZZO HPS

CONSEILS D'UTILISATION GÉNÉRAUX

Les surfaces en Terrazzo HPS COMPAC sont durables et faciles à nettoyer en raison de leur faible porosité. Pour un nettoyage quotidien, il est recommandé d'utiliser un chiffon ou une éponge en microfibres humide avec un détergent neutre, de rincer à l'eau et de sécher avec un chiffon ou du papier essuie-tout. En raison de la nature calcaire du Terrazzo HPS, les surfaces sont résistantes aux aliments et aux agents temporaires, mais plus vulnérables aux substances acides. En cas de déversement d'une substance acide, il est recommandé de nettoyer la surface rapidement.

Voici quelques solutions simples pour les problèmes quotidiens les plus courants:

NETTOYAGE DES TACHES

• TACHES DE GRAISSE

Appliquez une petite quantité d'un nettoyant neutre directement sur la tache et frottez avec une éponge douce non abrasive ou un chiffon jusqu'à ce qu'elle disparaisse. Rincez ensuite à l'eau et séchez. Si la tache persiste, utilisez un dégraissant spécifique pour les comptoirs avec une éponge douce non abrasive et rincez abondamment à l'eau. Suivez les indications recommandées par le fabricant.

• TACHES SÈCHES CAUSÉES PAR LE CALCAIRE DE L'EAU

Versez du vinaigre ou un produit antical spécifique sur la surface et laissez agir pendant une minute. Ensuite, rincez abondamment à l'eau et séchez. Suivez les indications recommandées par le fabricant.

• RÉSIDUS DE PRODUITS COLLÉS

Décolliez les résidus de produits ménagers avec une spatule en plastique, appliquez un nettoyant neutre et frottez avec un chiffon humide. Ensuite, rincez à l'eau et séchez. Après l'installation du comptoir, il peut rester des résidus de silicone. Pour éliminer ces résidus, appliquez un peu de solvant (sans dichlorométhane) et frottez avec une éponge non abrasive. Rincez abondamment à l'eau et séchez. Ne laissez jamais le solvant plus d'une minute sur la surface.

• TACHES TENACES

Avant de traiter les taches décrites ci-dessous, essayez de nettoyer la tache avec un chiffon en microfibres et de l'eau tiède avec un nettoyant neutre.

Tous les produits mentionnés doivent être versés, laisser agir pendant quelques secondes et nettoyer abondamment à l'eau, puis sécher avec un chiffon ou du papier essuie-tout. Notez qu'il est important d'utiliser des produits agressifs pour les taches difficiles toujours dilués avec de l'eau.

TYPE DE TACHE	NETTOYAGE
Colorant, Vin rouge, Tomate Café, Curcuma	Eau de javel savonneuse (90% d'eau, 10% d'eau de javel)
Encre, Marqueur, Peinture	Alcool Eau de javel savonneuse (90% d'eau, 10% d'eau de javel)
Huiles ou graisses	Dégraissant doux
Shampooing, Maquillage, Crème	Alcool
Calcaire	Antical Vinaigre

PRÉCAUTIONS

- Les substances acides couramment utilisées telles que le vinaigre, le citron, les boissons gazeuses, les jus de fruits, le vin, etc., peuvent causer une perte de brillance des comptoirs Terrazzo HPS s'ils ne sont pas nettoyés immédiatement.
- Ne placez pas d'objets retirés directement du feu sur la surface (casserolles, poêles, marmites, etc.). Utilisez des isolants thermiques (supports en bois, en acier, etc.) pour éviter d'endommager la surface en raison du choc thermique dû à la différence de température.
- N'appliquez aucun type de scellant, hydrofuge, brillant, etc. Ces produits fourniront une brillance artificielle et peu durable. L'utilisation de ces produits peut entraîner la perte de la garantie de la surface.
- Évitez de laisser de l'eau stagnante en permanence sur la surface du comptoir (égouttoirs, torchons mouillés, etc.).
- Pour éviter les marques causées par la découpe de couteaux, d'ustensiles ou d'outils tranchants, utilisez des planches spécifiques pour la découpe.
- N'utilisez pas de décireurs, de soude caustique ni de produits avec un pH supérieur à 10 ou à base de chlore : nettoyeurs pour fours, nettoyeurs pour toilettes, cires pour meubles, savons à l'huile et produits pour déboucher. N'utilisez en aucune circonstance des produits contenant de l'acide fluorhydrique ou du dichlorométhane. Si vous utilisez de l'eau de Javel ou du solvant, rincez à l'eau et ne les laissez jamais en contact avec la surface pendant longtemps. En cas de renversement de certains de ces produits, éliminez-les dès que possible avec beaucoup d'eau et un savon au pH neutre.



SPAIN

PORTUGAL

UNITED STATES OF AMERICA

UNITED KINGDOM

SINGAPORE

UNITED ARAB EMIRATES



compac.es

compac.us

marketing@compac.es

